

Lausanne

La police veut reprendre la rue laissée aux dealers

Dans un contexte bouillant autour du deal, la Municipalité de Lausanne va renforcer la présence policière dans six secteurs chauds du centre-ville à compter du 15 juin

Romarc Haddou

Lausanne part à la reconquête de ses rues. Confrontée à l'exaspération grandissante de sa population face au deal de drogue dans plusieurs secteurs du centre-ville, la Municipalité a annoncé, mardi, un renforcement de la présence policière. À compter du 15 juin, des agents en uniforme seront présents tous les jours de 8 h à 22 h dans les six zones les plus touchées. Il s'agit de Chauderon, Maupas-Saint-Roch, Bel-Air et passerelle de l'Europe, Gare-Petit-Chêne, rue de Bourg-Saint-François et enfin Riponne-Tunnel. Le dispositif mobilisera l'équivalent de 20 policiers à plein temps et «complète les actuelles patrouilles pédestres ainsi que la présence policière des nuits et week-ends», précisent les autorités.

«Nous passons à la vitesse supérieure. Une bascule va s'opérer de la répression vers la dissuasion»



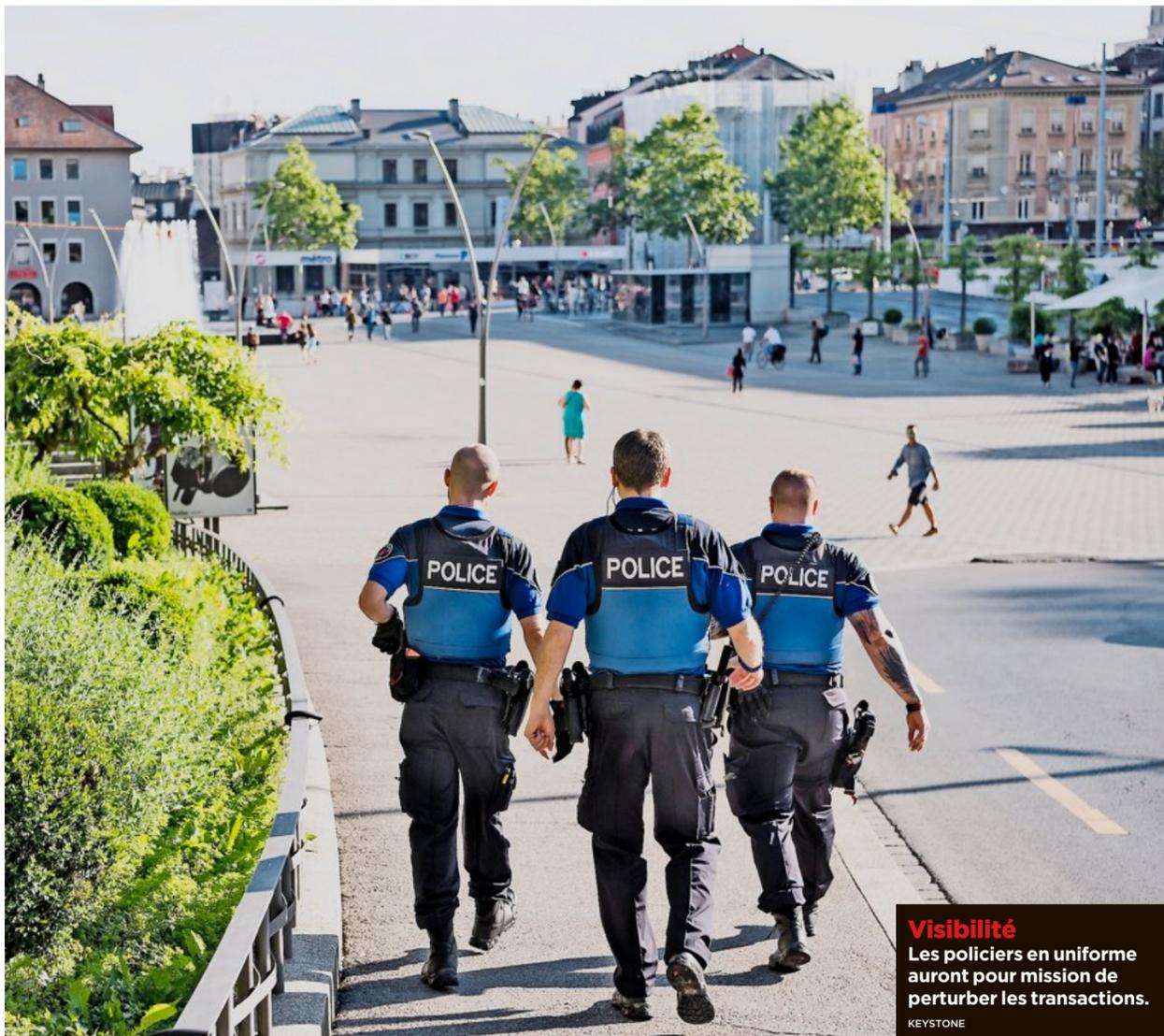
Pierre-Antoine Hildbrand
Municipal en charge de la Sécurité

Si la Municipalité rappelle que la lutte contre le deal de rue est inscrite dans son programme de législature, elle admet que les récentes évolutions, notamment la manifestation populaire de mercredi dernier (*lire ci-contre*), ont accéléré son action. «Il s'agit de lutter contre l'appropriation du domaine public, contre l'impunité qui en découle et de mettre fin à la culture de l'excuse de certains dealers, tonne le municipal de la Sécurité Pierre-Antoine Hildbrand. La population est excédée à juste titre car la criminalité baisse à Lausanne mais la situation insatisfaisante du deal vient empoisonner ce bilan.»

Surveiller le report

Pensé pour rassurer les habitants et les commerçants des secteurs concernés (un numéro de téléphone dédié sera d'ailleurs disponible), ce dispositif devra également «perturber les transactions et forcer les trafiquants à multiplier les déplacements». «Ce sera vraiment de l'ilotage, il faut tenir le terrain, appuyé le major Stéphane Dumoulin. Nous serons aussi attentifs aux mouvements des dealers pour éviter le report sur d'autres zones.» En parallèle de ce quadrillage, des chiens policiers et la Brigade des stupéfiants seront chargés des tâches répressives tandis qu'un nouveau poste de police mobile sillonnera prochainement l'hypercentre.

L'ensemble du dispositif sera adapté de manière hebdoma-



Visibilité
Les policiers en uniforme auront pour mission de perturber les transactions.

daire et évalué après douze mois. Une «montée en puissance des moyens» est déjà évoquée, sur les six secteurs en question et sur ceux qui pourraient apparaître si les dealers s'adaptent. Les effectifs proviendront de l'augmentation du nombre de policiers décidée par la Municipalité. «Soit 25 postes de plus sur cette législature», précise le syndic Grégoire Junod, qui rappelle qu'entre 2012 et 2021, 100 postes auront été créés. «D'autre part, entre 3,5 et

4 millions de francs supplémentaires auront été consacrés à la sécurité pour cette législature.»

«Des bottes sur le terrain»

Pour autant, pas question d'évoquer une disparition totale du phénomène. «Évoquer une éradication du deal serait schizophrénique car où il y a de la demande, il y aura de l'offre, prévient le colonel Pierre-Alain Raemy. À Zurich par exemple, le phénomène n'a pas disparu, il est simplement moins visible.»

Sur ce point, la Ville a mandaté l'École des Sciences criminelles de l'Université de Lausanne pour une comparaison des méthodes de lutte contre le deal de rue à Lausanne, à Berne et à Zurich. Les résultats sont attendus à l'automne. D'ici là, Pierre-Antoine Hildbrand répond à ceux qui avanceraient que ce dispositif et le discours associé sont éculés: «L'effort s'est toujours traduit dans les chiffres et nous passons encore à la vitesse supérieure. Une bascule va s'opérer de la répression vers la

prévention et la dissuasion. Ce qui compte ce sont des bottes sur le terrain.»

«La présence policière dans la rue a fonctionné par le passé, notamment lors de la précédente législature, confirme Grégoire Junod. Néanmoins, le continuum de la chaîne pénale et la coordination des acteurs policiers, judiciaires et du système pénitentiaire sont primordiaux (*lire ci-dessous*). Il faudrait par exemple, en tenant compte de la surpopulation carcé-

Réaction

«Nous n'en attendions pas moins»

Sandra Pernet se dit «satisfaite» à l'annonce des nouvelles mesures contre le deal de rue à Lausanne. La conseillère communale PDC est à l'origine de la manifestation citoyenne qui a rassemblé près de 300 personnes la semaine dernière à Chauderon. Elle est d'ailleurs convaincue que le mouvement qu'elle a amorcé y est pour quelque chose dans l'annonce par les autorités d'un renforcement policier sur le bitume. «Nous n'en attendions pas moins de la part de la Ville. Il y a pourtant une chose que je regrette, mais ce n'est pas faute de l'avoir appelée de mes vœux. Dans ce plan d'attaque contre les dealers de rue, l'union ne s'est pas faite entre le Dicastère de la police et celui de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers. Cela m'étonne vraiment», confie Sandra Pernet.

«L'action de la police est une chose, celle des citoyens en est une autre. Pour ma part, j'ai prévenu que je ne lâcherai rien»

Sandra Pernet Initiatrice de la manifestation citoyenne à Chauderon la semaine dernière et présidente du PDC Lausanne

Autre source d'interrogation: le fait que le dispositif s'arrête tous les soirs à 22 h. «Il est bien naïf d'imaginer que le deal s'arrête à cette heure-là. Alors d'accord, nos enfants ne sont plus dehors à 22 h, mais il nous faut aussi protéger les 18-20 ans qui sont certes majeurs, mais encore nos enfants.»

Depuis la manifestation de la semaine dernière, Sandra Pernet en convient: les dealers se font plus discrets autour de Chauderon. «C'est plus sûr.» Est-ce à dire que le combat est fini? «Non! L'action de la police est une chose, celle des citoyens en est une autre. Je suis à disposition si on me le demande. J'ai prévenu que je ne lâcherai rien tant que le deal de rue sera présent à Lausanne. Nous restons très attentifs.» **Laurent Antonoff**

En prison pour un an au minimum, l'idée est lancée

● Davantage de policiers sur le terrain, est-ce suffisant? Pour certains, l'impact restera faible en l'absence d'une réforme législative. Ancien bâtonnier vaudois, l'avocat lausannois Christophe Piguët a réfléchi à la question. Selon lui, il faut modifier la loi fédérale sur les stupéfiants. Elle prévoit actuellement une peine plancher de 1 an de prison qui, selon l'homme de loi, s'applique mal aux petits dealers de rue. En l'état, la législation affirme que le minimum de 1 an s'impose si «l'auteur sait ou ne peut ignorer

que l'infraction peut directement ou indirectement mettre en danger la santé de nombreuses personnes». L'objectif est de tenir compte des risques d'overdose ou du mélange avec d'autres drogues. Dans la pratique, relève Me Piguët, la justice utilise d'anciens critères de quantité pour mesurer le danger, par exemple 18 grammes de cocaïne pure. Mais l'article de loi est difficilement utilisable: «Le dealer écoule ses boulettes une à une et la police, qui n'est pas suffisamment équipée, éprouve la plus grande difficulté à prouver

qu'il met en danger de nombreuses personnes.» L'ancien bâtonnier propose donc d'introduire la notion du lieu public où se déroule le trafic de drogue. La peine plancher de 1 an pourrait être infligée «si, sur la voie publique ou dans tout autre endroit ou local accessible au public, l'auteur de l'infraction propose, cède ou permet de toute autre manière à des tiers d'avoir accès à de l'héroïne, de la cocaïne ou d'autres stupéfiants ayant un effet nocif particulièrement élevé». L'avocat laisse à la Confédération le soin de lister

les stupéfiants concernés. Selon lui, l'effet dissuasif est garanti dans un but de «tolérance zéro»: «La modification permettrait d'envoyer un signal clair aux trafiquants pour lesquels, actuellement, la peur du gendarme n'existe pas, ou plus, et, en outre, d'élargir la marge de manœuvre de la police et des autorités judiciaires». L'efficacité d'une telle réforme dépendrait par ailleurs des capacités pénitentiaires. Et Me Christophe Piguët doit faire passer l'idée à Berne au moyen d'un relais parlementaire. **PH.M.**